



Communiqué de presse

Répression contre les gilets jaunes Le CETIM saisit le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Genève, le 27 février 2019 : Alarmé par la répression féroce contre le mouvement des « gilets jaunes », le CETIM saisit le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Dans sa déclaration faite auprès du Conseil des droits de l'homme, le CETIM demande au gouvernement français de cesser immédiatement la répression à l'égard des manifestant-e-s. Il lui demande aussi d'honorer ses engagements internationaux en matière de droits humains et de droit du travail.

En effet, le mouvement des « gilets jaunes » se heurte à la pire recrudescence de violences policières depuis la guerre d'Algérie. A titre d'exemple, le 1^{er} décembre 2018, 7 940 grenades lacrymogènes ont été tirées, ainsi que 800 grenades de désencerclement, 339 grenades de type GLI-F4 (munitions explosives), 776 cartouches de LBD, etc. Selon les chiffres provisoires, on compte plus d'une dizaine de morts accidentelles, plusieurs milliers de blessés dont une centaine grièvement, plusieurs centaines de personnes condamnées et/ou incarcérées.

Le mouvement des gilets jaunes découle des mobilisations antérieures et des grèves qui se multiplient pratiquement dans tous les secteurs (publics et privés) pour protester contre la flexibilisation du marché du travail. La réponse des autorités françaises est la répression et l'entrave des activités syndicales. Discriminations salariales contre des syndicalistes, licenciements abusifs de grévistes, pressions exercées par des menaces ou des sanctions disciplinaires, restrictions des droits syndicaux ou du droit de grève, voire criminalisation de l'action syndicale... Sans parler des récentes réformes gouvernementales du code du travail qui pénalisent encore plus les mouvements sociaux.

Vous trouvez le texte complet de la déclaration du CETIM sur le site internet de l'association.

Contact presse :

Marie-France Martinez +41 (0)22 731 59 63 // 079 290 08 05
contact@cetim.ch